

## ORDRE DU JOUR

**Séance extraordinaire du lundi, 25 mai 2026 à 19 h 30  
du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe à la salle Victorine-  
Veillette-Trépanier de l'Hôtel de ville située au 150, rue Baillargeon  
à Saint-Adelphe**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Octroi d'un contrat pour le remplacement d'un ponceau dans le rang Sud-Est projet MSTA-006.
4. Octroi d'un contrat pour la fourniture du ponceau et des parafouilles – Projet MSTA-006.
5. Ratification de l'embauche de monsieur Steve Lefebvre à titre de journalier temporaire.
6. Ratification de l'embauche de Jayden Gagnon à titre d'assistant-préposé à l'écocentre.
7. Appui et participation au projet de déclaration de compétence en transport – FRR coopération intermunicipale.
8. Demande de dérogation mineure – 987, route 352 – Lot 5 803 006.
9. Période de questions.
10. Levée de l'assemblée.

Julie Francoeur, directrice générale et greffière-trésorière

## **Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi, 25 mai 2026 à 19h30  
du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe à la salle Victorine-Veillette-  
Trépanier de l'Hôtel de ville située au 150, rue Baillargeon à Saint-Adelphe

Sont présents :	Mme Carole Neill	Mairesse
	Mme Laurie Fraser	Conseillère municipale
	M. Luc Bussières	Conseiller municipal
	Mme Nathalie Poirier	Conseillère municipale
	M. Roman Pokorski	Conseiller municipal
	Mme Nicole Lemay	Conseillère municipale
	M. Jonathan St-Arnaud	Conseiller municipal

Est présente également la directrice générale et greffière-trésorière Me Julie Francoeur.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Madame la mairesse Carole Neill.

Huit ( 8 ) contribuables assistent à la rencontre.

### **Ouverture de la séance**

Carole Neill, mairesse de Saint-Adelphe, présidente de l'assemblée, ayant constaté qu'il y a quorum, déclare l'assemblée ouverte à 19h30.

2026-05-147

### **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Poirier et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 25 mai 2026 soit adopté tel que présenté.

**Adoptée**

2026-05-148

### **Octroi d'un contrat pour le remplacement d'un ponceau dans le rang Sud-Est projet MST A-006**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe doit procéder au remplacement du ponceau situé dans le rang Sud-Est dans le cadre du projet MST A-006;

CONSIDÉRANT que des plans et devis pour soumission ont été préparés par GRH Services Conseils relativement au projet de remplacement des ponceaux du rang Sud-Est et du rang Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT que la Municipalité avait demandé à GRH Services Conseils une offre de services professionnels visant la gestion de l'appel d'offres ainsi que la surveillance de chantier;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le projet MST A-006 – Réfection du ponceau du rang Sud-Est;

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissions conformes ont été reçues et ouvertes le 19 mai 2026, soit :

- Marcel Guimond et Fils inc. (MGEF inc.) au montant de 124 186,51 \$ taxes incluses;
- Construction et pavages Boisvert inc. au montant de 195 940,40 \$ taxes incluses;
- Eurovia Québec Construction inc. au montant de 228 791,51 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT la recommandation de Gestion R. Hould inc. d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Marcel Guimond et Fils inc. (MGEF inc.), au montant de 124 186,51 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par monsieur le conseiller Luc Bussières  
et résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Adelphe octroie le contrat pour la réfection du ponceau projet MSTA-006 à l'entreprise Marcel Guimond et Fils inc. (MGEF inc.) au coût de 124 186,51 \$ conformément aux recommandations de GRH Services Conseils.

**Adoptée**

2026-05-149

**Octroi d'un contrat pour la fourniture du ponceau et des parafouilles –  
Projet MSTA-006**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe doit procéder à la réfection d'un ponceau dans le rang Sud-Est dans le cadre du projet MSTA-006;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture du ponceau et des parafouilles dans le cadre du projet MSTA-006 – Réfection du ponceau du rang Sud-Est;

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été reçues de différents fournisseurs, soit :

- Béton Préfabriqué Fortier inc. au montant de 46 913,21 \$ taxes incluses;
- Béton Provincial Ltée au montant de 50 312,24 \$ taxes en sus, représentant un montant estimé de 57 814,57 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT la recommandation de Gestion R. Hould inc. d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Béton Préfabriqué Fortier inc., au montant de 46 913,21 \$ taxes incluses, celle-ci ayant été jugée conforme et représentant la plus basse soumission reçue;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski  
et résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe octroie le contrat pour la fourniture du ponceau et des parafouilles dans le cadre du projet MSTA-006 – Réfection du ponceau du rang Sud-Est à l'entreprise Béton Préfabriqué Fortier inc., pour un montant de 46 913,21 \$ taxes incluses;

QUE la direction générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

**Adoptée**

2026-05-150

**Ratification de l'embauche de monsieur Steve Lefebvre à titre de journalier temporaire**

ATTENDU QUE monsieur Steve Lefebvre a débuté ses fonctions de journalier temporaire pour la Municipalité de Saint-Adelphe en date du 10 mai 2026;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des conditions et modalités prévues au contrat de travail soumis;

ATTENDU QU'il y a lieu de ratifier officiellement cette embauche;

EN CONSÉQUENCE,  
il est proposé par madame la conseillère Nicole Lemay  
et résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe ratifie l'embauche de monsieur Steve Lefebvre à titre de journalier temporaire, rétroactivement au 10 mai 2026;

QUE cette embauche soit effectuée selon les conditions et modalités prévues au contrat de travail soumis au conseil;

QUE la mairesse et la direction générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

**Adoptée**

2026-05-151

**Ratification de l'embauche de Jayden Gagnon à titre d'assistant-préposé à l'écocentre**

ATTENDU QUE monsieur Jayden Gagnon a débuté ses fonctions à titre d'assistant-préposé à l'écocentre pour la Municipalité de Saint-Adelphe à compter du 23 mai 2026;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des conditions et modalités prévues au contrat soumis;

ATTENDU QU'il y a lieu de ratifier officiellement cette embauche;

EN CONSÉQUENCE,  
il est proposé par madame la conseillère Laurie Fraser  
et résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe ratifie l'embauche de monsieur Jayden Gagnon à titre d'assistant-préposé à l'écocentre, rétroactivement au 23 mai 2026;

QUE cette embauche soit effectuée selon les conditions et modalités prévues au contrat soumis au conseil;

QUE la mairesse et la direction générale soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

**Adoptée**

2026-05-152

**Appui et participation au projet de déclaration de compétence en transport – FRR coopération intermunicipale**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adelphe reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les municipalités de St-Tite, Hérouxville, Saint-Adelphe, Sainte-Thècle, Saint-Séverin, Notre-Dame-de-Montauban, Lac-aux-Sables, Trois-Rives, Grandes-Piles, Saint-Roch-de-Mékinac et la MRC de Mékinac désirent présenter un projet de déclaration de compétence dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

EN CONSÉQUENCE,  
il est proposé par madame la conseillère Nathalie Poirier  
et résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents :

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Saint-Adelphe s'engage à participer au projet de mise en œuvre de la déclaration de compétence en transport;
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

- Le conseil nomme la MRC de Mékinac organisme responsable du projet et autorise le dépôt du projet dans le cadre volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet coopération intermunicipale;
- Le conseil désigne (une personne élue et/ou une personne fonctionnaire) pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par MRC de Mékinac du projet aux fins de la présente demande de subvention
- Que la présente résolution abroge et remplace toute résolution antérieure incompatible avec les présentes.

**Adoptée**

2026-05-153

**Demande de dérogation mineure – 987, route 352 – Lot 5 803 006**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par Monsieur Raymond Denis relativement à l'immeuble situé au 987, route 352, correspondant au lot 5 803 006 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre l'agrandissement du garage existant empiétant dans la marge de recul avant;

CONSIDÉRANT que la marge de recul avant prescrite à la réglementation de zonage dans la zone 31-VA est de 7,6 mètres;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement projeté, d'une dimension approximative de 4,572 mètres par 7,01 mètres, aurait pour effet de réduire la marge de recul avant à 4,267 mètres;

CONSIDÉRANT que le demandeur mentionne ne pas pouvoir agrandir le garage vers l'arrière en raison de la présence de l'installation septique et que la construction d'un second garage représenterait une option plus complexe et dispendieuse;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion tenue le 17 avril 2026, recommande unanimement au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le projet n'aurait pas d'impact significatif sur la visibilité ou la jouissance des propriétés voisines;

EN CONSÉQUENCE,  
il est proposé par madame la conseillère Nicole Lemay  
et résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents :

QUE le conseil municipal accorde la demande de dérogation mineure visant l'immeuble situé au 987, route 352 – lot 5 803 006 du cadastre du Québec, afin de permettre l'agrandissement du garage existant avec une marge de recul avant réduite à 4,267 mètres;

QUE cette autorisation soit conditionnelle au respect de toute autre réglementation municipale et à l'obtention des permis requis.

**Adoptée**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

DÉBUT : 19h36  
FIN : 19h44

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H44

\_\_\_\_\_  
Carole Neill, Mairesse

\_\_\_\_\_  
Julie Francoeur, Directrice générale

\*\*\*\*\*